



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 31 MARS 2026

Convocation du 27 mars 2026

DELIBERATION n°2026-03-31_16

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15</p>	<p>Membres présents : POLATO Serge, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, SERRUS Hélène, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey</p> <p>Membres absents ayant donné procuration : VERDAGUER Céline donne procuration à POLATO Serge SAMSON Michel donne procuration à DUVAL Christine</p>
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : DELCASSO François	

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 27 mars 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

RAPPORT

Monsieur le Maire suppléant rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions aux associations et propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	2026
Train Jaune	100 €
Ecole de Musique Capcir Ht-Conflent	200 €
La Cab en fête	10 000 €
Rugby Athléc Cerdagne Capcir	200 €
Ski Club Capcir Haut-Conflent	200 €
Ski club cambre d'aze	200 €
Chemin Faisant	300 €
APE Ecole de La Cabanasse	300 €
VTT	200 €
ADMR	500 €
Pourquoi pas	80 €

La Cab sardaniste	300 €
Foot	200 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 066-216600270-20260331-2026_03_31_16-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **D'ADOPTER** les montants proposés

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
DELCASSO François

Le Maire,
POLATO Serge



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :